

bres pour la dépêche des affaires ne fut publiée que le 24 novembre, et ce monsieur ne peut donc avoir fait allusion à cette proclamation dans sa lettre du 6 Novembre.

La proclamation dont il fait mention ne serait donc que la proclamation pour la forme par laquelle la législature est ajournée d'une date à une autre. Je suis informé que l'ordre en conseil au sujet de la proclamation particulière à laquelle Son Honneur réfère a été signé par lui et est conservé ainsi signé par l'officier préposé à ce soin.

(IL NE DEVRAIT PAS LA RENIER CELLE-CI)

Quant à la proclamation fixant un jour d'actions de grâce j'ai à remarquer qu'elle fut le résultat d'une communication du premier ministre du Canada, L'HON. ALEXANDER MACKENZIE, au lieutenant-gouverneur, et à moi transmise par SON HONNEUR avec demande de donner suite à cette suggestion. Il paraitra assez étrange dans ces circonstances que je sois accusé d'avoir agi à son insu, même si l'erreur cléricale d'omettre de le faire signer avait été commise.

Je suis informé cependant que dans ce cas comme dans l'autre, l'ordre en conseil aussi bien que la proclamation ont été signés par Son Honneur et qu'ils sont déposés dans les archives de l'officier compétent.

(LES CONVERSATIONS PRIVÉES ET LES FACTS PUBLICS)

60.—« Mais, milord, il est un point encore plus important que je ne peux taire plus longtemps. »

« Des conversations que j'ai eues avec M. DeBoucherville il résulte un fait qui, s'il était connu, suffirait à lui seul pour me justifier de n'avoir pas cru qu'il possédait la confiance du peuple de cette province. »

« Je lui remontrai à deux reprises, quelque temps après la session de 1876, que des millions avaient été votés comme aide à tous les chemins de fer en général, lorsque nos finances me paraissent dans un état à ne pas nous permettre d'entreprendre de prodiguer à la fois des subsides à ces nombreuses entreprises, et surtout lorsque notre crédit se trouvait, sans cela, si considérablement engagé dans la construction

du chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Il m'avoua bien sincèrement que ces concessions, tout en ayant pour objet le développement de la province, étaient nécessitées par des causes politiques; que, sans cela, le support des représentants dont les comtés sont traversés par ces chemins de fer, serait d'être assuré au gouvernement qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir de majorité, que ces membres formaient des combinaisons, des rings, pour contrôler la Chambre. »

« M. DeBoucherville n'ignore pas que je lui dis alors qu'il valait mieux sauver la province qu'un gouvernement, et que, si son administration n'était pas assez forte pour résister à ces influences, il vaudrait mieux, pour lui, faire une combinaison avec les hommes honnêtes de bonne volonté de chaque parti, que de se soumettre à la dictée de ces rings et au contrôle de ces combinaisons. »

« Lorsqu'il n'a rien fait pour se soustraire à cette influence délétère, après l'avoir qu'il m'a fait lui-même que la législature était contrôlée par ces rings lorsque par sa législation il a cherché à les favoriser encore pendant la dernière session sans m'avoir d'abord avisé à ce sujet, n'avais-je pas le droit, comme représentant de Ma Souveraine, de croire et d'être convaincu que M. DeBoucherville ne possédait pas la majorité constante qu'elle dans l'Assemblée Législative »

« Je n'ai aucun désir de soulever une discussion sur le caractère précis des conversations qui ont pu avoir lieu entre Son Honneur et moi-même, dans les relations fréquentes que nous avons eues. Mais en réponse à cette très-grave imputation, que j'ai avoué que j'étais contrôlé par des rings au sujet de la législation sur les chemins de fer pendant que j'étais le chef du gouvernement provincial, je vous soumettrai les faits suivants :

Je suis entré en office en 1874. A la session suivante, il fut introduit une mesure pour augmenter les octrois accordés par la législation antérieure à un certain nombre de lignes de chemins de fer. Plusieurs amendements furent proposés sur ces ré-